NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE



Distr.

S/8194 16 octobre 1967 FRANCAIS

CRIGINAL: ANGLATS

LETTRE DATES DU 15 OCTOBRE 1967, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL LE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler l'attention du Conseil sur les récents incidents provoqués en territoire israélien par des individus venus du Royaume hachémite de Jordanie ou sgissant depuis le côté jordanien de la ligne de cessez-le-feu, le long du Jourdain.

Au cours des quinze derniers jours, les incidents suivants se sont produits :

1. Le ler octobre, vers 22 h 40 (heure locale), un groupe de terroristes qui venait de pénétrer en Israël en traversant la ligne de cessez-le-feu a fait sauter une charge d'explosifs dans un bâtiment du village de Hamadia, à environ trois kilomètres à l'ouest du Jourdain. Ce même groupe a ensuite tiré des coups de feu sur un habitant du village et l'a mortellement blessé. On a constaté que les traces de pas laissées par les terroristes allaient du village vers le Jourdain. En se retirant, les terroristes ont planté une mine Mark V de type britannique qui a été découverte ultérieurement et enlevée sans causer de dommages.

On a trouvé près du mur du village une note signée "El Fatah" et "Assefa", revendiquant la responsabilité de la démolition. Près du lieu de l'incident, d'autres explosifs ainsi que des artouches de fabrication russe ont été découverts.

- 2. Le 4 octobre, vers 20 h 15, une patrouille israélienne a intercepté un groupe de terroristes à environ deux kilomètres au sud du village de Tirat Zvi. Une mine terrestre Mark II de type britannique a été découverte dans les environs et enlevée sans causer de dommages.
- 3. Le même soir, vers 22 h 30, un groupe de terroristes a été intercepté dans le village de Tirat Zvi. Après avoir été interpellés, les terroristes ont ouvert le feu et se sont retirés de l'autre côté du

Jourdain. Cinq charges d'explosifs ont été découvertes ainsi que deux mines terrestres Mark II de type britannique. L'un des terroristes aurait été blessé au cours de l'échange de coupe de feu.

- 4. Le soir du 6 octobre, un groupe de terroristes a été intercepté près du village de Tirat Zvi. Les terroristes se sont retirés vers la rive orientale du Jourdain en laissant derrière eux des explosifs et trois sines terrestres.
- 5. Le 9 octobre, vers 17 heures, des coups de feu ont été tirés sur un véhicule militaire israélien à un kilomètre à l'ouest du Jourdain, en face d'Umm Shart. Les occupants du véhicule ont riposté et ceux qui avaient ouvert le feu se sont retirés vers la rive orientale du Jourdain. Par la suite, des coups de feu ont été tirés de la rive orientale du Jourdain sur les forces israéliennes de la rive occidentale. Les forces israéliennes ont riposté. L'échange de coups de feu a duré vingt minutes.
- 6. Le 13 octobre, vers 7 h 5, une jeep transportant une patrouille de police chargée de surveiller la frontière a sauté sur une mine qui avait été plantée sur une piste à environ deux kilomètres au sud du village de Kefar Ruppin, à quelques mètres du Jourdain. Deux policiers ont été blessés. Une autre mine terrestre a été découverte dans la même zone. Les traces de pas des individus qui ont posé les mines étaient dirigées vers le Jourdain.
- 7. Le 14 octobre, vers 8 h 15, des coups de feu et un tir d'artillerie ont été déclenchés du territoire jordanien, dans la zone du pont Sheikh Hussein, sur les forces israéliennes se trouvant sur la rive occidentale du Jourdain. Les forces israéliennes ont riposté. L'échange de coups de feu a duré jusque vers 9 heures. A 9 h 50, les forces jordaniennes ont de nouveau tiré des coups de feu dans la même zone. Il n'y a pas eu de riposte. Un soldat israélien a été blessé.
- 8. Le 15 octobre, vers 2 h 50, quatre charges d'explosifs ont sauté dans le village de Maoz Chayim, à environ deux kilomètres et demi du Jourdain. Le réfectoire, un camion et un bâtiment abritant un transformateur électrique ont été endommagés. Deux autres charges non explosées ont également été

découvertes. Les boîtes qui contenaient les charges d'explosifs portaient des inscriptions en anglais et en arabe indiquant que ces explosifs étaient de fabrication syrienne. Dans la zone de l'incident, quinze cartouches et balles de fabrication russe ont été découvertes. Une mine terrestre Mark V de fabrication britannique a été découverte sur le chemin pris par les terroristes en se repliant.

Cette nouvelle vague d'incidents s'accompagne de propagande et de provocations incessantes des autorités jordaniennes contre Israïl.

En se livrant à des activités de ce genre, le Royaume hachémite de Jordanie enfreint les obligations qu'il a assumées en acceptant le cessez-le-feu, lequel interdit toute activité militaire, de quelque sorte que ce soit, par les forces régulières ou par ées forces irrégulières.

Le Couvernement israélien réaffirme qu'il continuera de respecter les résolutions relatives au cessez-le-feu, sous réserve de complète réciprocité de la part de tous les gouvernements intéressés.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuilles agréer, etc.

Le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, (Signé) Gideon RAFAEL

